



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

**8^e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 19 février 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Yves Liard, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Patrick Bonin, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2 **18-058 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 5 février 2018 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Résolution 17-439 – Usage conditionnel – Amendement
5. Dérogation mineure – 502 à 506 boulevard de la Base-de-Roc
6. Dérogation mineure – 256 à 258, rue De Salaberry
7. Dérogation mineure – 408, rue Dufresne
8. Dérogation mineure – Rues De Lanaudière et Lajoie Sud



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

19-02-2018

9. Règlement 35-2002-45 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Avis de motion
10. Règlement 35-2002-45 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Projet – Adoption
11. Règlement 79-385 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Adoption
12. Règlement 79-386 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Adoption
13. Règlement 79-387 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Adoption
14. Règlement 79-388 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Adoption
15. Règlement 79-389 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Adoption
16. Règlement 79-390 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
17. Règlement 79-390 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption
18. Règlement 79-391 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
19. Règlement 79-391 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption
20. Règlement 79-392 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
21. Règlement 79-392 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption
22. Règlement 79-393 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Avis de motion
23. Règlement 79-393 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Premier projet – Adoption

ADMINISTRATION – FINANCES

24. Règlement 94-2010-13 – Amendement le Règlement de tarification 94-2010 – Avis de motion
25. Règlement 94-2010-13 – Amendement le Règlement de tarification 94-2010 – Projet – Adoption
26. Règlement 116-2018 – Tarification Loisirs – Avis de motion
27. Règlement 116-2018 – Tarification Loisirs – Projet – Adoption
28. Règlement 151-2017-1 – Amendement le Règlement 151-2017 – Signalisation – Avis de motion
29. Règlement 151-2017-1 – Amendement le Règlement 151-2017 – Signalisation – Projet – Adoption
30. Règlement 154-2018 – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Joliette – Adoption



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

19-02-2018

31. Centre collégial de transfert de technologie – Cégep régional de Lanaudière à Joliette – Demande d’appui
32. Politique de gestion des actifs – Adoption
33. Résolution G2013-00-50 – Abrogation
34. Défi des villes intelligentes – Demande de subvention – Autorisation
35. Entente de partenariat – Chambre de commerce du Grand Joliette – Kiosque touristique – Autorisation
36. Achat d’appareils de protection respiratoire et d’air respirable – Participation et désignation
37. Liste des déboursés du 24 janvier au 6 février 2018 – Approbation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

38. Soumission numéro AP18-004 – Installation de poteaux de bois, d’ancrages et de transformateurs – Lanauco ltée – Attribution de contrat
39. Soumission numéro AP18-007 – Habillement du personnel – Chaussures Husky ltée – Attribution de contrat
40. Soumission numéro AP18-009 – Fourniture et plantation d’arbres – Automne 2018 – Les Paysagistes d’éco-solution enr. – Attribution de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

41. Entente de reconstruction d’un passage à niveau – Boulevard Firestone – Autorisations
42. Réaménagement du parc des Dalles – Avis de contamination – Mandat et autorisation

LOISIRS ET CULTURE

43. La Soupière Joliette-Lanaudière – Karma yogafest – Utilisation de l’espace public – Autorisation
44. Lanaudière : Mémoire et Racines – Prêfestival – Utilisation de l’espace public – Autorisation
45. Jeunesse en mission Lanaudière – Je t’aime Joliette – Utilisation de l’espace public – Autorisation
46. Fête des Patriotes – Utilisation de l’espace public – Autorisation
47. L’Association de soccer le Laser de Joliette – 28^e tournoi national de soccer – Utilisation de l’espace public – Autorisation
48. Club de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière – Exposition annuelle – Utilisation de l’espace public – Autorisation
49. Association des jeunes de la rue de Joliette – Fête O Parc – Un quart de siècle de travail de rue – Utilisation de l’espace public – Autorisation
50. Acquisition annuelle d’œuvre d’art – Comité de sélection – Nomination
51. Ponts payants 2018 – Tirage au sort



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

52. Plan d'action triennal 2016-2018 municipal à l'égard des personnes handicapées – Approbation
53. Représentations diverses
54. Divers
55. Dépôt de rapports
56. Période de questions
57. Date et heure de la prochaine assemblée
58. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3 **18-059 – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **18-060 – RÉOLUTION 17-439 – USAGE CONDITIONNEL – AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 17-439 afin que le chiffre « 121 » soit remplacé par « 123 » dans le titre et dans le dernier paragraphe.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5 **18-061 – DÉROGATION MINEURE – 502 À 506 BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-01-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 502 à 506 boulevard de la Base-de-Roc, afin de permettre la subdivision du lot 3 327 295 en deux lots distincts en réduisant la superficie du lot comportant le bâtiment trifamilial existant à 522,50 mètres carrés (5 624,14 pieds carrés) au lieu de 557 mètres carrés (5 995,50 pieds carrés).

LE TOUT conditionnellement à ce que la requérante s'engage et s'oblige à procéder à la démolition de la remise existante qui occupera les deux lots distincts qui seront créés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

18-062 – DÉROGATION MINEURE – 256 À 258, RUE DE SALABERRY

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-01-02 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 256 à 258, rue De Salaberry, afin de régulariser l'agrandissement d'un bâtiment multifamilial présentant une marge de recul avant de 6,34 mètres (20,80 pieds) une marge de recul latérale donnant sur une rue publique de 6,52 mètres (21,39 pieds) et une marge de recul arrière de 5,70 mètres (18,70 pieds) au lieu de 7,50 mètres (24,60 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

18-063 – DÉROGATION MINEURE – 408, RUE DUFRESNE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-01-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 408, rue Dufresne, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée présentant une marge de recul avant de 7,08 mètres (23,22 pieds) au lieu de 7,50 mètres (24,60 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

18-064 – DÉROGATION MINEURE – RUES DE LANAUDIÈRE ET LAJOIE SUD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2018-01-04 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un immeuble multifamilial de trente-deux logements comportant quatre étages au lieu de trois étages.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

18-065 – RÈGLEMENT 35-2002-45 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 35-2002-45 amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à remplacer le plan de l'annexe P.I.I.A. CENTRE-VILLE.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

10 **18-066 – RÈGLEMENT 35-2002-45 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 35-2002-45 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de manière à remplacer le plan de l'annexe P.I.I.A. CENTRE-VILLE.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11 **18-067 – RÈGLEMENT 79-385 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-385 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'exclure de la zone C03-039 le lot 2 902 503 et de l'inclure à l'intérieur de la zone C03-051 localisée à l'intersection des rues De Lanaudière et Lajoie Sud.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12 **18-068 – RÈGLEMENT 79-386 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-386 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H02-065 (localisée le long de la rue Piette) au détriment d'une partie de la zone H02-033.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

18-069 – RÈGLEMENT 79-387 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-387 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H06-018 (localisée le long de la rue Robert-Quenneville) au détriment d'une partie des zones H06-019 et H06-020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

18-070 – RÈGLEMENT 79-388 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

D'ADOPTER le Règlement 79-388 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicables à la zone C03-052 afin d'autoriser aux étages, les usages de la sous-catégorie « service professionnel » en cohabitation avec l'usage « Habitation », conditionnellement à ce qu'il n'y ait pas d'alternance entre les deux catégories d'usages et d'ajouter l'article 7.9 à la note 1 afin d'autoriser les enseignes sur poteau.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

18-071 – RÈGLEMENT 79-389 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-389 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicables à la zone H02-067 afin de permettre les projets intégrés résidentiels et de permettre à l'intérieur des projets intégrés résidentiels les usages « Habitation multifamiliale (h3) isolée » et « Habitation multifamiliale (h3) jumelée ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

18-072 – RÈGLEMENT 79-390 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-390 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H02-066 (localisée le long de la rue Saint-Viateur) au détriment d'une partie de la zone C02-008.

17

18-073 – RÈGLEMENT 79-390 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-390 amendant le Règlement de zonage 79 afin d'agrandir la zone H02-066 (localisée le long de la rue Saint-Viateur) au détriment d'une partie de la zone C02-008.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

18-074 – RÈGLEMENT 79-391 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-391 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier les normes relatives aux terrasses commerciales temporaires afin de permettre l'installation de terrasses reposant directement au sol sur la portion de la rue Notre-Dame qui est localisée entre la rue Saint-Charles-Borromée Sud et la place Bourget Sud.

19

18-075 – RÈGLEMENT 79-391 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-391 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier les normes relatives aux terrasses commerciales temporaires afin de permettre l'installation de terrasses reposant directement au sol sur la portion de la rue Notre-Dame qui est localisée entre la rue Saint-Charles-Borromée Sud et la place Bourget Sud.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

18-076 – RÈGLEMENT 79-392 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-392 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

- Modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C04-009 (localisée à l'intersection du boulevard Firestone et de la rue Marsolais), soit les classes d'usages « commerce de détail et de service (c1) », « commerce artériel léger (c2) » et « service pétrolier (c4) »;
- Modifier l'article 7.38.4 de manière à ce qu'il s'applique également à la zone C04-009;
- Créer les articles 7.53 à 7.53.5 prescrivant des dispositions spécifiques à respecter à l'intérieur de la zone C04-009.

21

18-077 – RÈGLEMENT 79-392 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-392 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C04-009 (localisée à l'intersection du boulevard Firestone et de la rue Marsolais), soit les classes d'usages « commerce de détail et de service (c1) », « commerce artériel léger (c2) » et « service pétrolier (c4) »;
- Modifier l'article 7.38.4 de manière à ce qu'il s'applique également à la zone C04-009;
- Créer les articles 7.53 à 7.53.5 prescrivant des dispositions spécifiques à respecter à l'intérieur de la zone C04-009.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

18-078 – RÈGLEMENT 79-393 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – AVIS DE MOTION

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-393 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

- Modifier les grilles des usages et normes applicables aux zones I02-048, I02-055, I02-056, I02-062 et I02-064 (localisées à l'intérieur du parc industriel de Joliette) afin d'ajouter certains usages de la classe d'usages « industrie de prestige (i1) » à la liste des usages déjà autorisés;
- Modifier les grilles des usages et normes applicables aux zones I02-055 et I02-064 (localisées à l'intérieur du parc industriel de Joliette) afin d'augmenter le rapport espace plancher / terrain (C.O.S) à 1 pour les classes d'usages autorisées;
- Modifier le plan de zonage de manière à indiquer à l'intérieur des zones I02-048, I02-056, I02-062 et I02-064 (localisées à l'intérieur du parc industriel de Joliette) le code alphanumérique de la classe d'usages « industrie de prestige (i1) » entouré d'un cercle indiquant une restriction d'usage.

23

18-079 – RÈGLEMENT 79-393 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – PREMIER PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-393 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Modifier les grilles des usages et normes applicables aux zones I02-048, I02-055, I02-056, I02-062 et I02-064 (localisées à l'intérieur du parc industriel de Joliette) afin d'ajouter certains usages de la classe d'usages « industrie de prestige (i1) » à la liste des usages déjà autorisés;
- Modifier les grilles des usages et normes applicables aux zones I02-055 et I02-064 (localisées à l'intérieur du parc industriel de Joliette) afin d'augmenter le rapport espace plancher / terrain (C.O.S) à 1 pour les classes d'usages autorisées;
- Modifier le plan de zonage de manière à indiquer à l'intérieur des zones I02-048, I02-056, I02-062 et I02-064 (localisées à l'intérieur du parc industriel de Joliette) le code alphanumérique de la classe d'usages « industrie de prestige (i1) » entouré d'un cercle indiquant une restriction d'usage.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu d'une assemblée publique de consultation où sera discuté ce projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **18-080 – RÈGLEMENT 94-2010-13 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 94-2010 – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 94-2010-13 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette.

25 **18-081 – RÈGLEMENT 94-2010-13 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION 94-2010 – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 94-2010-13 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette.

Objet :	Ajouter le stationnement Saint-Antoine dans la rubrique « Vignettes étudiantes » Modifier le tarif de permis de commerce temporaire vente au détail de 500 \$ à 1 000 \$
Portée :	Stationnement St-Antoine Centre-ville
Coût :	N/A
Mode de financement :	N/A
Mode de remboursement :	N/A

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **18-082 – RÈGLEMENT 116-2018 – TARIFICATION LOISIRS – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Bonin donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 116-2018 relatif à la tarification des services et activités en loisirs.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

27

**18-083 – RÈGLEMENT 116-2018 – TARIFICATION LOISIRS –
PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 116-2018 relatif à la tarification des services et activités en loisirs.

Objet :	Tarification des services et activités en loisirs
Modifications approuvées	Article 2 : Modification du mot « Famille » Article 8 : Tarif adulte non résident Annexe A : Tarifs carte Citoyen Annexe C : Tarification bains libres Annexe D : Tarification terrain synthétique
Portée :	Utilisateurs des services et activités en loisir
Coût :	N/A
Mode de financement :	N/A
Mode de remboursement :	N/A

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**18-084 – RÈGLEMENT 151-2017-1 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT 151-2017 – SIGNALISATION – AVIS DE MOTION**

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2017-1 mettant à jour la signalisation et amendant le Règlement 151-2017 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette.

29

**18-085 – RÈGLEMENT 151-2017-1 – AMENDANT LE
RÈGLEMENT 151-2017 – SIGNALISATION – PROJET – ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement 151-2017-1 amendant le Règlement 151-2017 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

30

18-086 – RÈGLEMENT 154-2018 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le projet de règlement portant respectivement le numéro 18-045 et 18-046, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 154-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

18-087 – CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE – CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À JOLIETTE – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la demande d'implantation d'un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) en bioalimentaire et génie de l'environnement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la recherche dans les collèges contribue notamment au développement régional et économique;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep régional de Lanaudière à Joliette dispose des ressources, expertises et installations nécessaires pour assurer le bon fonctionnement d'un CCTT et mener à bien les différents projets de recherche et d'innovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPUYER le Cégep régional de Lanaudière à Joliette pour l'implantation d'un Centre collégial de transfert de technologie en bioalimentaire et génie de l'environnement à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

18-088 – POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'est engagée dans le Programme de leadership en gestion des actifs de la Fédération canadienne des municipalités;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

CONSIDÉRANT QUE les démarches réalisées par le service des Finances et trésorerie et les Travaux publics et services techniques ont permis d'élaborer une politique de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE les principaux objectifs de cette politique sont les suivants :

- Préserver à long terme la capacité financière de la Ville à fournir les niveaux de services escomptés à la génération actuelle et celles du futur;
- Communiquer efficacement et de façon transparente avec les citoyens et à l'intérieur de l'organisation relativement aux choix d'investissements;
- Compter sur une structure de gestion des actifs pérenne et résistante au roulement du personnel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER la Politique de gestion des actifs jointe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

18-089 – RÉOLUTION G2013-00-50 – ABROGATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro G2013-00-50;

CONSIDÉRANT QUE le transfert de propriété du bâtiment de la gare de Joliette n'a toujours pas eu lieu à ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ABROGER la résolution G2013-00-50.

DE MANDATER le directeur général à entreprendre des discussions avec les responsables concernés relativement à l'avenir de la gare de Joliette située sur la rue Champlain.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

34

18-090 – DÉFI DES VILLES INTELLIGENTES – DEMANDE DE SUBVENTION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le « Défi des villes intelligentes » présenté par le gouvernement fédéral invite les collectivités à présenter leurs meilleures idées pour améliorer la vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées;

CONSIDÉRANT QUE les cinq finalistes sélectionnés recevront une subvention de 250 000 \$ pour leur permettre d'élaborer un plan d'affaires et une étude de faisabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la conseillère en communication à entreprendre toute démarche requise pour déposer un projet dans le cadre du programme fédéral « Défi des villes intelligentes » en vue d'obtenir une subvention pour réaliser un plan d'affaires et une étude de faisabilité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

18-091 – ENTENTE DE PARTENARIAT – CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE – KIOSQUE TOURISTIQUE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le bilan positif présenté à l'automne 2017 en regard du kiosque d'information touristique présent sur la place Bourget à l'été 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la reconduction d'une entente avec la Chambre de commerce du Grand Joliette pour bénéficier d'une ressource experte en accueil touristique.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Joliette l'entente à intervenir avec la Chambre de commerce du Grand Joliette pour l'animation d'un kiosque touristique satellite établi au centre-ville durant la saison estivale 2018.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

36

18-092 – ACHAT D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ET D'AIR RESPIRABLE – PARTICIPATION ET DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-016 désigne la Municipalité de Saint-Charles-Borromée comme organisme responsable du projet d'achats regroupés d'appareils de protection respiratoire;

CONSIDÉRANT le projet parallèle de ravitaillement en air respirable;

CONSIDÉRANT la création d'un comité régional par la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette signifie son intérêt à participer au projet d'achat regroupé d'appareils de protection respiratoire et de ravitaillement en air respirable.

DE désigner le directeur du service des Incendies de la Ville de Joliette comme représentant de la Ville de Joliette sur le comité régional pour ledit achat regroupé dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

18-093 – LISTE DES DÉBOURSÉS DU 24 JANVIER AU 6 FÉVRIER 2018 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil son rapport détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 144-2016 au montant de 2 747 904,66 \$ pour la période du 24 janvier au 6 février 2018 et la liste des déboursés à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des déboursés à payer pour la période s'étendant du 24 janvier au 6 février 2018 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

Liste des déboursés pour la période du 24 janvier 6 février 2018

a. Liste des chèques émis :	441 811,56 \$
b. Liste des transferts électroniques :	549 109,31 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 633 471,66 \$
Total	3 624 392,53 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

18-094 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-004 – INSTALLATION DE POTEAUX DE BOIS, D'ANCRAGES ET DE TRANSFORMATEURS – LANAUCO LTÉE – ATTRIBUTION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs sur notre territoire, principalement en arrière lot et dans les endroits plus difficiles d'accès;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 1^{er} février 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Lanauco ltée	61 275,00 \$
2	Excavation M. Marsolais inc.	70 090,00 \$
3	Laurin Laurin (1991) inc.	135 232,65 \$
4	Transelec/Common inc.	Non soumissionné

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ATTRIBUER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-004, le contrat pour l'installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs, à l'entreprise « **Lanauco ltée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, pour un montant estimé de **61 275,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

39

18-095 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-007 – HABILLEMENT DU PERSONNEL – CHAUSSURES HUSKY LTÉE – ATTRIBUTION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'habillement d'une partie du personnel de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 9 février 2018, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Chaussures Husky ltée	46 769,75 \$
2	Créations Style Plus inc.	48 434,00 \$
3	Martin Nadeau Corpo inc.	Non soumissionné
4	La Fabric Uniforme	Non soumissionné

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ATTRIBUER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-007, le contrat pour l'habillement d'une partie du personnel, à l'entreprise « **Chaussures Husky ltée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **46 769,75 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

18-096 – SOUMISSION NUMÉRO AP18-009 – FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES – AUTOMNE 2018 – LES PAYSAGISTES D'ÉCO-SOLUTION ENR. – ATTRIBUTION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la plantation d'arbres pour l'automne 2018;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 6 février 2018, 11 h;



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Les Paysagistes d'éco-solution enr.	61 980,00 \$
2	Les Terrassements Multi-Paysages inc.	68 678,64 \$
3	Galbo Design	108 886,00 \$
4	Les Jardins de Babylone inc.	Non soumissionné

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice du service du Greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ATTRIBUER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP18-009, le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres pour l'automne 2018, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Les Paysagistes d'éco-solution enr.** », au montant de **61 980,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

18-097 – ENTENTE DE RECONSTRUCTION D'UN PASSAGE À NIVEAU – BOULEVARD FIRESTONE – AUTORISATIONS

CONSIDÉRANT la nécessité de la réfection du passage à niveau sur le boulevard Firestone, notamment pour sécuriser le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT l'estimation de l'entreprise les Chemins de fer Québec-Gatineau pour les coûts de la fourniture et la mise en place de leurs infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente de reconduction d'un passage à niveau.

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement du dépôt demandé de 58 636,48 \$, avant taxes, et à la facturation finale des travaux faits par les Chemins de fer Québec-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

42

18-098 – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES DALLES – AVIS DE CONTAMINATION – MANDAT ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 17-268 autorisait le coordonnateur aux services techniques à présenter une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE l'étape suivante du processus est de procéder à l'enregistrement d'un avis de contamination par un notaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE MANDATER Me Josée Perreault, notaire, afin de préparer l'avis de contamination requis.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'avis de contamination préparé par le notaire ou tous documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

18-099 – LA SOUPIÈRE JOLIETTE-LANAUDIÈRE – KARMA YOGAFEST – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de l'utilisation de l'espace public, toute demande pour un nouvel événement majeur doit être acheminée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER l'organisme La Soupière Joliette-Lanaudière à tenir l'événement « Karma yogafest » qui aura lieu au parc Renaud les 8 et 9 juin 2018 de 8 h à 21 h et le 10 juin 2018 de 8 h à 17 h.

D'AUTORISER l'utilisation de BBQ, la diffusion de musique et autres animations, l'installation de tipis, la vente de collations, de repas, de billets de participation à l'événement et la location d'espaces d'exposition au profit de l'organisme et la vente de produits d'artisans de la région.

D'AUTORISER l'installation des équipements, le prêt de matériel, l'accès à l'électricité et l'installation de quatre toilettes portatives aux frais de la Ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

LE TOUT, conditionnellement à ce que les organisateurs se conforment aux exigences de la Ville de Joliette, remettent les lieux en état, embauchent un service de gardiennage de nuit et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44

**18-100 – LANAUDIÈRE : MÉMOIRE ET RACINES – PRÉFESTIVAL –
UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de l'utilisation de l'espace public, toute demande pour un nouvel événement majeur doit être acheminée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER « Lanaudière : Mémoire et Racines » à tenir l'événement Préfestival qui aura lieu à la place de la Fresque le 26 juillet 2018 de 8 h à 24 h.

D'AUTORISER la fermeture de la place Bourget Nord-Est de 18 h à 22 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER l'installation d'une scène et des équipements, le prêt de matériel, l'accès à l'électricité et l'installation de deux toilettes portatives aux frais de la Ville de Joliette.

D'AUTORISER la diffusion des spectacles de musique traditionnelle et autres animations, la vente de cartes de membre et de produits dérivés et la vente d'alcool conformément aux demandes de la régie des alcools du Québec, aux heures du spectacle, et ce, à titre de projet pilote pour l'année 2018.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les organisateurs se conforment aux exigences de la Ville de Joliette et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

45

18-101 – JEUNESSE EN MISSION LANAUDIÈRE – JE T’AIME JOLIETTE – UTILISATION DE L’ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de l’utilisation de l’espace public, toute demande d’événement majeur doit obtenir le consentement du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D’AUTORISER l’organisme Jeunesse en mission Lanaudière à tenir l’événement « Je t’aime Joliette » qui aura lieu au parc Lajoie le 2 juin 2018 de 10 h à 19 h.

D’AUTORISER l’utilisation de BBQ, l’installation de jeux gonflables, la diffusion de spectacles de musique et autres animations, le prêt de matériel et l’accès à l’électricité.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les organisateurs se conforment aux exigences de la Ville de Joliette et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l’événement.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

46

18-102 – FÊTE DES PATRIOTES – UTILISATION DE L’ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de l’utilisation de l’espace public, toute demande pour un nouvel événement majeur doit être acheminée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D’AUTORISER la tenue d’un événement dans le cadre de la fête des Patriotes conjointement avec le bureau du député fédéral, M. Gabriel Sainte-Marie, de la députée provinciale, Mme Véronique Hivon, ainsi que la Société nationale des Québécoises et des Québécois de Lanaudière (SNQL) qui aura lieu à la place de la Fresque le 21 mai 2018 de 8 h à 20 h.

D’AUTORISER la diffusion de spectacles de musique et autres animations, l’installation de jeux gonflables, le prêt de matériel et l’accès à l’électricité pour la tenue de l’événement.

D’AUTORISER la vente de nourriture et de breuvage au profit de la SNQL.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

LE TOUT, conditionnellement à ce que les organisateurs se conforment aux exigences de la Ville de Joliette et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47

18-103 – L'ASSOCIATION DE SOCCER LE LASER DE JOLIETTE – 28E TOURNOI NATIONAL DE SOCCER – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de l'utilisation de l'espace public, toute demande d'événement majeur doit obtenir le consentement du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER L'Association de soccer le Laser de Joliette à tenir le 28^e tournoi national de soccer qui aura lieu les 13, 14 et 15 juillet 2018 sur les différents terrains de soccer de la Ville de Joliette.

D'AUTORISER l'installation d'un chapiteau de 3 200 pieds carrés, la diffusion de musique et d'animations sportives de 7 h à 23 h, la venue d'un camion Tim Horton pour distribution gratuite, la venue et la vente par des « Food trucks » au parc Louis Querbes, le prêt de matériel, l'accès à l'électricité, l'accès à la Lucarne et l'installation de cinq toilettes portatives aux frais de la Ville de Joliette.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les organisateurs se conforment aux exigences de la Ville de Joliette et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

48

18-104 – CLUB DE VOITURES ANCIENNES ET MODIFIÉES DE LANAUDIÈRE – EXPOSITION ANNUELLE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de l'utilisation de l'espace public, toute demande d'événement majeur doit obtenir le consentement du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER le Club de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière à tenir l'événement « Exposition annuelle de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière » qui aura lieu au parc Lajoie le 10 juin 2018 de 8 h à 15 h.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

D'AUTORISER l'utilisation de BBQ, la diffusion de musique et autres animations, la vente de nourriture au profit de l'organisme, la présence d'artisans de la région et la vente de leurs créations, l'installation des équipements, le prêt de matériel, l'accès à l'électricité et aux services du parc et l'installation de deux toilettes portatives, aux frais de la Ville de Joliette.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les organisateurs se conforment aux exigences de la Ville de Joliette et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

49

18-105 – ASSOCIATION DES JEUNES DE LA RUE DE JOLIETTE – FÊTE O PARC – UN QUART DE SIÈCLE DE TRAVAIL DE RUE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le programme des Fêtes de quartier permet aux organismes d'être éligibles à l'obtention d'une subvention pouvant atteindre 2 500 \$ pour la réalisation d'une fête communautaire;

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des jeunes de la rue de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER l'Association des jeunes de la rue de Joliette à tenir l'événement « Un quart de siècle de travail de rue » qui aura lieu au parc Lajoie le 15 septembre 2018 de 11 h à 22 h.

D'AUTORISER la trésorière à verser une subvention de 2 500 \$ à l'Association des jeunes de la rue de Joliette pour la tenue de l'événement « Un quart de siècle de travail de rue ».

D'AUTORISER l'utilisation de BBQ, l'installation d'un chapiteau pouvant contenir 250 personnes, la diffusion de spectacles et autres animations, le prêt de matériel, l'accès à l'électricité et aux services du parc.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les organisateurs se conforment aux exigences de la Ville de Joliette et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

50

18-106 – ACQUISITION ANNUELLE D'ŒUVRE D'ART – COMITÉ DE SÉLECTION – NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la politique d'art public et de patrimoine public de la Ville de Joliette prévoit un programme annuel d'acquisition d'œuvres d'art;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire faire l'acquisition d'une œuvre d'art pour le chalet de service du parc Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique prévoit un comité annuel d'acquisition d'œuvres d'art;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

DE NOMMER les membres suivants à siéger au comité de sélection d'acquisition d'œuvres d'art :

- Mme Marie-Josée Hardy, Ville de Joliette;
- Mme Catherine Gaudet, Culture Lanaudière;
- Mme Hélène Roy, artiste professionnelle;
- M. Luc Beauséjour, Ville de Joliette;
- M. Jean-François Bélisle, Musée d'art de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

51

18-107 – PONTS PAYANTS 2018 – TIRAGE AU SORT

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation des demandes pour l'année 2018 du directeur du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT les résultats du tirage effectué séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER les organismes suivants à tenir des ponts payants aux périodes ci-après indiquées et qu'en cas de pluie, la tenue du pont payant sera remise au lendemain :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

	Intersection	Organisme
Mai 2018	Saint-Thomas / Chemin des Prairies	Club Défi de Thérèse-Martin Montagne coupée
	Wilfrid-Corbeil / Dollard	Les Ateliers Éducatifs Les Petits Mousse
	Papineau / Juge-Guibault	Olympiques spéciaux
	Manseau / Saint-Pierre	La joujouthèque Farfouille
Septembre 2018	Wilfrid-Corbeil / Dollard	La Maison Clémentine
	Papineau / Juge-Guibault	La Maison Parent-Aise
	Manseau / Saint-Pierre	Ensemble traditionnel La Foulée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

52

18-108 – PLAN D'ACTION TRIENNAL 2016-2018 MUNICIPAL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES – APPROBATION

CONSIDÉRANT la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

CONSIDÉRANT la résolution 16-038 adoptant le plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées triennal 2016-2018;

CONSIDÉRANT le plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées déposé par le service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le bilan 2017 et le plan d'action municipal mis à jour à l'égard des personnes handicapées triennal 2016-2018 tel que déposé par le service des Loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

53

18-109 – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

D'AUTORISER la trésorière verser une aide financière à l'organisme suivant :

- L'Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette Métropolitain : 200 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement des organismes suivants et d'autoriser l'achat de billets à cette fin :

- Centre d'aide pour homme de Lanaudière CAHo – Souper-bénéfice – 26 avril 2018 : 2 billets;
- Fondation Richelieu de Joliette – 27^e Souper des Ambassadeurs/Ambassadrices – 17 avril 2018 : 1 billet;
- Fondation du carré St-Louis – 8^e souper gastronomique annuel – 31 mai 2018 : 2 billets.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

55

18-110 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 19 février 2018;
- Déclarations de participation à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de janvier 2018.

56

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

57

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 19 mars 2018, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

19-02-2018

58

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 33.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière